

L'ANNEE DE CESURE



SOMMAIRE

- ▶ 1. Qu'est-ce que l'année de césure ?
- ▶ 2. Demande de césure sur Parcoursup
- ▶ 3. Quiz : choisir une césure à l'étranger
- ▶ 4. Des ressources pour vous aider

1. Qu'est-ce que l'année de césure ?

[L'année de césure au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale : lien ici](#)

Titre I : les différentes formes de césure
Titre II : procédure indicative pour une demande de césure
Titre III : rôle de l'établissement
Titre IV : responsabilité de l'Étudiant
Titre V : évaluation du dispositif
Titre VI : publication institutionnelle de la césure

LA CÉSURE

TOUT SAVOIR SUR LA CÉSURE

[La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018](#) relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (Art. L. 611-12 du code de l'éducation) et son [décret d'application n° 2018-372 du 18 mai 2018](#) relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ([Art. D. 611-13 à Art. D. 611-20 du code de l'éducation](#)) fixent les modalités du déroulement de cette période de suspension des études dite de « césure ».

[La circulaire n°2019-030 du 10 Avril 2019](#) relative à la « Mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics » en précise les conditions.

La Césure est une suspension temporaire et volontaire des études qui a pour but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle en France ou à l'étranger. Il peut ainsi s'agir de réaliser un projet entrepreneurial, social ou culturel, d'occuper des fonctions en entreprise, administration ou association.

Toutes les réponses aux questions sur la césure sont à [consulter dans la Foire aux questions](#).

Durée d'une césure

La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire au minimum c'est-à-dire une période indivisible de 6 mois à deux semestres universitaires au maximum.

Public concerné par la césure

Seuls les étudiants en formation initiale peuvent bénéficier d'une césure.

Cela peut être :

- Un bachelier qui souhaite suspendre ses études avant d'entreprendre des études supérieures
- Un étudiant inscrit dans une formation d'enseignement supérieur qui souhaite la suspendre temporairement

Statut de l'étudiant pendant la césure

Pendant la césure, l'étudiant reste inscrit administrativement en césure dans son établissement d'origine, mais il n'est pas rattaché à son cursus de formation.

Formalisation de la césure

Un accord est signé par l'établissement de formation d'enseignement supérieur et l'étudiant précisant les modalités d'accompagnement et garantissant l'intégration du bachelier, la réintégration ou la réinscription de l'étudiant à l'issue de la période de césure.

Références juridiques

- [Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018](#) relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ([Art. L. 611-12 du code de l'éducation](#))
- [Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018](#) relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ([Art. D. 611-13 à Art. D. 611-20 du code de l'éducation](#))
- [Circulaire n°2019-030 du 10 Avril 2019](#) relative à la « Mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics »

LA CÉSURE

Foire aux questions

> Consulter l'intégralité de la foire aux questions sur la césure

- Thème 1 : Les différents formes de césure
- Thème 2 : Statut pour bénéficier d'une césure
- Thème 3 : Durée et organisation de la période de césure
- Thème 4 : Procédure Type de demande de césure
- Thème 5 : Accompagnement de l'étudiant pendant la césure
- Thème 6 : Validation de la Césure
- Thème 7 : Droits d'inscription de l'étudiant en césure
- Thème 8 : Prestation sociale de l'étudiant en césure



2. Demande de Césure sur « PARCOURSUP »



Fiche
24

Demander une césure

PARTIE IV - Formulation et confirmation des vœux

- Un lycéen peut demander à effectuer une période de césure directement après le baccalauréat : la césure ouvre la possibilité de suspendre temporairement sa formation afin d'acquérir une expérience utile pour son parcours d'études ou son projet personnel ou professionnel (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial, etc.).
- Quelques éléments sont à connaître :
 - la durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire ;
 - l'intention de demander une césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure » sur son dossier) ;
 - l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement au moment de l'inscription administrative** (donc pas au moment de l'examen des vœux) ;
 - dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités afin de déposer sa demande de césure ;
 - **la césure n'est pas accordée de droit** (une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour la césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement qui prendra la décision finale).
- Dans le cadre d'une césure, le candidat :
 - bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure ;
 - aura un droit de réintégration à l'issue de la période de césure dans la formation où il a été admis et n'aura donc pas à repasser par Parcoursup (en revanche, s'il ne souhaite pas bénéficier de ce droit et préfère se réorienter, il devra alors s'inscrire de nouveau sur Parcoursup) ;
 - il pourra demander le versement d'une bourse de l'enseignement supérieur (s'il y est éligible) pendant toute la durée de la césure.

Plus d'informations sur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid34333/la-cesure.html.

Pour information :

- ▶ Césure Post Bac Université de Bordeaux : [lien ici](#)
- ▶ Césure Post Bac Université Bordeaux Montaigne : [lien ici](#)



3. Quiz : choisir une césure à l'étranger



Un quiz pour vous conseiller sur le type de mobilité en fonction de votre profil :

Quiz : [lien Onisep](#)



QUIZ Choisir une césure à l'étranger

onisep

euro|guidance

QUIZ ONISEP

CHOISIR UNE CÉSURE À L'ÉTRANGER

Ce quiz vous aide à définir un projet de mobilité pendant une période de césure.

HAUTS-DE-FRANCE
onisep SITE DE LILLE

Ce quiz n'a pas de valeur scientifique mais constitue une aide pour définir le projet de mobilité pendant une période de césure et pour déterminer les activités qui occuperont cette période en accord avec sa personnalité, sa situation et ses valeurs.

► **Article de l'Onisep sur l'année de césure : [lien ici](#)**

► **Article de Ma voie Pro Europe (Onisep) sur l'année de césure : [lien ici](#)**



4. Des ressources pour vous aider



► L'année de Césure « Bonne ou mauvaise idée », « une année de plus une année de moins ? » ... on en parle sur le net !

- ✓ L'Étudiant [lien ici](#)
- ✓ Le Monde [lien ici](#)

► Ressources



Les différents types de volontariats :

[Lien 1](#)

[Lien 2](#)



Les volontariats à l'international

www.euroquidance-france.org



Sous le terme de « Volontariat » se trouvent des réalités très diverses. Les volontariats présentés ci-dessous sont subventionnés. Ils s'adressent à des publics différents selon des objectifs et des mises en œuvre également différents.

	Service Civique	Corps européen de solidarité Volet « volontariat »	Volontaires de l'aide de l'UE EU Aid Volunteers
Age	16 à 25 ans	De 18 à 30 ans	A partir de 18 ans
Nationalité	Membre de l'UE	Membre de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine et pays partenaires	Membre de l'UE ou citoyen de longue date dans un pays membre de l'UE
Public type	Pas de condition de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable	Pas de condition de diplôme, de niveau de langue ou d'expérience professionnelle préalable	Pas de condition de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable
Destinations	Essentiellement en France, quelques missions à l'étranger	En général les pays membres de l'UE	Des pays hors UE
Durée	6 à 12 mois	2 à 12 mois	1 à 18 mois
Types de missions	Renforcement de la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions dans les domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.	Actions de solidarité visant à contribuer à une société plus inclusive : reconstruction d'écoles, aide aux demandeurs d'asile, nettoyage de forêts, assistance aux personnes handicapées... <i>Il existe aussi un volet « activité professionnelle » qui permet de candidater à un emploi ou un stage, certaines conditions de niveau et/ou d'expérience peuvent alors être requises.</i>	Contribution aux actions humanitaires dans le monde en fonction des compétences et de l'expérience des candidats. Deux niveaux de responsabilité en fonction de l'expérience préalable : volontaire « junior » ou « sénior » (+ de 5 ans d'expérience) Volontariat en ligne possible
Prise en charge	Indemnité de 472,97 euros net mensuel (majoration sur critères sociaux +107 €) Prestation de subsistance d'un montant minimal de 107,56 €	Transport, nourriture et logement, assurance médicale. Argent de poche (50 à 160 euros)	Transport nourriture et logement, assurance. Indemnité mensuelle
Comment candidater	Postuler auprès des organismes proposant des missions de Service Civique directement à partir du site : www.service-civique.gouv.fr	S'inscrire au préalable sur le site : https://europa.eu/youth/SOL/DARTy_fr Rechercher les opportunités sur la page : https://europa.eu/youth/volunteering_fr puis se rapprocher d'un organisme d'envoi Lancé en 2016, il s'appuie sur le volontariat européen, qui fait partie du programme Erasmus +, et sur d'autres programmes de financement européens.	Repérer les appels à propositions sur la page suivante : https://ec.europa.eu/echo/who/job-and-opportunities/eu-aid-volunteers_fr Postuler directement auprès de l'organisation d'envoi
Pour en savoir plus...	www.service-civique.gouv.fr	https://europa.eu/youth/solidarity/faq_fr	http://ec.europa.eu/echo/funding-evaluations/funding-humanitarian-aid/appels-propositions-volontaires-de-l-aide-de-l-ue_fr

A noter : Des opportunités existent spécifiquement avec l'Allemagne : le volontariat franco-allemand (<https://volontariat.ofaj.org/fr/page-daccueil>) et le volontariat écologique franco-allemand VEFA (www.ve-fa.org/).

Certains volontariats moyen et long terme ainsi que des éco-volontariats (www.eco-volontaire.com) sont également proposés par des associations. Ceux-ci ne sont pas subventionnés, le candidat doit alors s'acquitter des frais liés à ce volontariat qui s'apparente à un chantier international de plus longue durée. Le réseau d'acteurs du travail volontaire www.cotravaux.org liste un certain nombre d'associations qui peuvent proposer ce type de volontariat.

Mars 2019

Travailler au pair

[lien ici](#)

Travailler au pair peut-être un moyen d'approfondir son niveau de langue en travaillant dans une famille, s'occuper d'enfants tout en étant nourri, logé et rémunéré.

Le travail au pair permet à un (une jeune) de s'expatrier dans une famille à l'étranger qui l'accueille temporairement en échange de certaines prestations. Ce séjour est également l'occasion pour le jeune d'un perfectionnement linguistique et d'un enrichissement culturel.

Un accord européen du conseil de l'Europe concernant le placement au pair, daté du 24 novembre 1969, précise les différentes conditions liées au séjour des jeunes au pair dans les pays suivants : l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la République de Moldova et la Suisse.

Ceci dit, dans tous les pays d'Europe, le séjour au pair est une pratique reconnue, il faut se référer à la législation nationale du pays concerné

<p>PVT (Permis vacances Travail)</p> <p>lien ici</p>	
<p>Réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant-entrepreneur</p> <p>Lien entrepreneuriat</p>	
<p>L'engagement bénévole</p> <p>Lien l'engagement bénévole</p>	

- ▶ Site de référence sur la mobilité à l'étranger : <https://www.euroguidance-france.org/partir-en-europe/>
- ▶ Conférence en ligne du réseau Euroguidance sur la mobilité des étudiants dans le contexte de la Covid (1/10/2020): <https://www.youtube.com/watch?v=ibWZalw8bDI>
- ▶ Pour connaître les mesures de circulation dans les pays européens : <https://reopen.europa.eu/fr/>
- ▶ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>
- ▶ Le CIO Relais Europe de Talence : Allée René Laroumagne – Tél.05.56.80.40.57
- ▶ Le dispositif de la région pour vous aider : <https://www.somobilite.fr/>
- ▶ LE CRIJNA: Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine, 125 Cours d'Alsace Lorraine, 33000 Bordeaux Tel. 05.56.56.00.56

Ces informations ne sont pas opposables au CIO de Talence, elles sont susceptibles de modification.